

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ▪ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ▪ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ▪ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-571558

149866

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	190	Société :	RAM
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :			
CHOUAIBI Houssaine			
Date de naissance :			
01/01/1935			
Adresse :			
73, Rue Reguergue, Goulimima - Casablanca			
Tél. : Total des frais engagés :			
558,00 Dhs			
Dr. Samira El Haimour Benmoussi Spécialiste en Dermatologie Vénérologie 653, Rés. Louvre 1er Etage N° 8 Bd. Goulimima Bourgogne Casablanca - Tel : 05 22 22 75 99			
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Date de consultation :			
28 JUIN 2022			
Nom et prénom du malade :			
CHOUAIBI Houssaine			
Lien de parenté :			
<input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie :			
Affection du week-end			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à : Casablanca			
Signature de l'adhérent(e) :			
Le : 28 / JUIN 2022			



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28 JUIN 2022	CS	1	Contus crustos	INPE : 091051912  Dr. Samir Bentourki Spécialiste en Dermatologie 1er Etage OLIVE Bourgogne

Docteur Samira EL HAIMEUR BENTOUNSI

Dermatologue
Médecine Esthétique

Laser - Comblement et Fillers
Mésothérapie - Botox



الدكتورة سميرة الحيمير بنتونسي

اختصاصية في أمراض الجلد
والطب التجميلي

الميزوتيرابي - البوتكس
الليزر - تعبئة و حشو

Casablanca le 28 JUIN 2022 الدار البيضاء، في :

éhocaïne Acressaine

2.199,00 DH

éhocaïne 280 ep / n°28

LOT : 211995
EXP : 12/2024
PPV : 199,00 DH

LOT : 211995
EXP : 12/2024
PPV : 199,00 DH

2X70,00 DH

LOT: 211600
PER: 10-2023
PPV: 70,00 DH

LOT: 211600
PER: 10-2023
PPV: 70,00 DH

Dr. El Haimeur Bentounsi
Médecine Esthétique
Casablanca - N° 3 Rue Goulimima - Bourgogne -
Tél.: 0522 22.75.99 - 0522 22.75.99

(cp) au milieu (n°28)

x 2 mois

V

cre user

éfroide

le bon pour le corps

peel x 2 mois

إقامة لوقير 5 الرقم 653 الطابق الأول الرقم 3 زنقة كلمية - بورگون - الدار البيضاء الهاتف: 0522 22.75.99

Résidence Lourve N°6 - 3ème étage - 103 Rue Goulimima - Bourgogne - Casablanca - Tél.: 0522 22.75.99